

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 179/2021

**Objet : convention de partenariat
avec les établissements
d'enseignement secondaires**

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le
Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION,
dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la
loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne
CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre
2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-
Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*),
LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir
à ANZALONE Marie-Laurence*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

Secrétaire de séance : M. Max GILLES

Mme la Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Politique de la Ville expose que dans le cadre de ses missions, l'agent de prévention de proximité peut être amené à travailler avec les établissements d'enseignements tels que les collèges ou les MFR en mettant en place des actions de prévention collectives ou individuelles.

Cela permet d'accompagner les jeunes proches de la rupture de parcours et leurs familles vers une solution adaptée à leurs besoins (problématiques multiples).

Il est proposé de formaliser les engagements réciproques de la communauté et des établissements via des conventionnements avec chacun sur la base d'une convention-type. Cela permet de rappeler par écrit le cadre d'intervention, de bénéficier d'un cadre d'intervention officiel et de développer la visibilité du service ainsi que d'uniformiser les modalités d'action envers ces partenaires tout en gardant la possibilité de convenir de déclinaisons et d'adaptations selon les établissements.

Il est en conséquence proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à signer avec les établissements scolaires une convention de partenariat telle que proposée en annexe.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération.

CONSIDÉRANT l'intérêt de formaliser via des conventions les engagements réciproques des établissements scolaires et de la communauté en matière d'actions de prévention,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville et Action Sociale,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la passation de conventions avec les établissements scolaires du territoire pour les actions de prévention,
- **HABILITE** la Présidente à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Corinne CHABAUD

